

## Conseil municipal du 18 mars 2019

### SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 18 mars à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

#### **PRESENTS**

Vincent LAUTIER, Michel BADOIL, Xavier CHALANDON, Sophie DELSIGNORE, Jacqueline DUFOUR, André MUT, Hervé PERONNET, Anne Lise PINTENO, Dominique TALLON

#### **POUVOIRS**

Anthony WILLAUME à Michel BADOIL  
Nathalie TISSERAND à Vincent LAUTIER  
Michèle FOLACHIER à Xavier CHALANDON  
Annie SKRZYPCZAK à André MUT

#### **ABSENTS EXCUSES**

Laury DELAGE  
Nathalie BOUGAIN

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Jacqueline DUFOUR

#### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2019 est approuvé à l'unanimité

#### • **Informations préalables**

Le marché mode doux a été lancé mardi 12 mars pour une date limite de réception des offres le 4 avril 2019.  
2 lots : un pour les espaces verts et une pour la voirie.

#### • **CCDSV**

##### ○ **Conseil communautaire du 04/03/2019**

- Approbation des critères et enveloppe pour la Dotation de Solidarité Communautaire pour la commune la dotation s'élève à 61 583 € soit environ – 3 000 € par rapport à 2014 / 2018. Cette somme reste bloquée 3 ans.
- Débat d'Orientations Budgétaires 2019 le document est disponible à l'accueil.
- Approbation de la cession d'un local commercial à Jassans pour un montant de 57 000 €.
- Approbation de la convention d'Autorisation Droit des Sols avec la commune de Reyrieux.
- Approbation de la Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de plans des réseaux d'eaux pluviales sur la commune de Savigneux.

##### ○ **Travaux parking bords de Saône**

Les travaux du parking bord de Saône se terminent l'ouverture est programmée autour du 15 avril, le temps de finir les traçages, les plantations, L'installation des mâts d'éclairage et des bornes de rechargement électriques.

#### • **SIEA**

. Information sur le déploiement de la fibre

Les travaux d'installation de la fibre débuteront en 2020. Comme pour les autres communes nous n'avons pas eu d'informations complémentaires.

Le SIEA doit faire parvenir un courrier aux communes dans les semaines à venir. Les communes doivent nommer un conseiller qui sera un facilitateur entre le SIEA, la commune et les administrés.

La personne désignée participera aux études, travaux, réunions de chantier et réceptions, en fonction de l'avancement.

Cette procédure a été mise en place en raison de diverses difficultés rencontrées sur certains secteurs, difficultés qui

ont engendré des retards donc des coûts.

- **COMMUNE**

- **Administration générale**

- **Information Fond de Solidarité de Logement**

Depuis plusieurs années, la commune contribue au FSL en faveur du logement des ménages en difficulté. Ce dispositif permet de favoriser l'accès au logement. Il garantit aussi le maintien dans un logement pour des personnes ayant une dette de loyer et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement. 8 Commissions Logement Territorialisées étudient les demandes des usagers. Marc PECHOUX, conseiller départemental pour notre secteur, est président d'une de ces commissions.

Le département apporte une aide de 1 126 000 € les bailleurs sociaux 212 000 €. Une aide est aussi apportée de la part de la CAF et de la MSA. 12 communes sur 19 de la CCDSV, participent au FSL pour un montant de 6 565 €. En 2018 56 aides logement ont été accordées pour un montant de 27 179 € sur le territoire de la CCDSV, dont 42 pour l'accès au logement et 14 pour un maintien dans le logement. Les aides se sont portées aussi pour le règlement des factures d'eau et d'énergie pour un montant de 7 342 €.

Le Conseil Départemental sollicite de nouveau les communes pour maintenir à 30 centimes d'euro par habitant la base de contribution. Pour information, cette somme a été inscrite au budget 2019 pour notre commune.

- **Demande de cotisation de l'ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement)**

L'ADIL est chargée d'une mission de service public auprès des particuliers et des collectivités et donne des conseils juridiques, financiers et fiscaux dans le domaine du logement et de l'habitat. Elle informe sur les rapports locatifs, l'accession à la propriété, la réglementation applicable aux contrats immobiliers, la fiscalité et les aides à l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'urbanisme. Il est gratuit et ouvert à tous. Les bureaux sont à Bourg en Bresse. M. FLOCHON, vice-président du Conseil Départemental et président de l'ADIL, nous sollicite pour renouveler notre adhésion et acquitter une cotisation de 100 euros.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cotisation de l'ADIL**

- **Information sur le Cimetière (concessions – columbarium)**

1/ Définitions

**Caveau funéraire** : pièce maçonnée construite en sous-sol

**Columbarium** où sont déposées dans des cases les urnes cinéraires.

**Ossuaire** : construction destinée à accueillir des ossements humains.

**Caveau provisoire** : La commune met à la disposition des familles un caveau pour le corps des personnes en attente de sépulture.

**Le jardin du souvenir** est dédié à la dispersion des cendres. Il est nécessaire de demander l'autorisation à la mairie pour pouvoir procéder à la dispersion.

2/ Règles

**L'ancien cimetière dispose :**

- D'un ossuaire
- De 195 concessions dont 3 concessions disponibles

**Le nouveau cimetière dispose :**

- D'un caveau provisoire,
- De 22 concessions pleine terre dont 14 emplacements disponibles
- De 22 caveaux dont 12 emplacements disponibles
- De 12 cases de columbarium dont 1 case disponible
- D'un jardin du souvenir.  
Le jardin du souvenir, qui est placé sur des



cailloux, n'est pas aux normes car il doit être équipé d'un bac pour récupérer les cendres.

A ce jour, le taux de remplissage du columbarium est de presque 100 %. Nous avons donc accepté et validé la commande d'un columbarium de 16 cases sur le Budget Primitif 2019, qui sera installé avant la fin du premier semestre 2019.

Un travail important est en cours pour les renouvellements de concessions (36 propriétaires à contacter, 4 abandons constatés en 2009 et 6 renouvellements déjà effectués).

Pour information, les tarifs en vigueur sont les suivants (délibération du 29/08/2003 pour les concessions et du 17/09/2007 pour les columbariums) :

	15 ans	30 ans	50 ans
Pleine terre	100 €	160 €	320 €
Caveau	<del>100 €</del>	176 €	352 €
Columbarium	350 €	750 €	<del>1100 €</del>

L'objectif est d'être opérationnel pour la Toussaint dans le respect de la législation et de la procédure règlementaire.

○ **Finances**

- **Décisions Modificatives n°1**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer les modifications suivantes :

- en section d'investissement du budget communal 2019 :

Compte	Montant
001 Excédent investissement	+ 18 831,24 €
020 dépenses imprévues	+ 15 425,24
10226 Taxe Aménagement	+ 3 406,00 €

- Pour rectifier une erreur d'écriture de la Trésorerie :

Compte	Montant
773 mandats annulés	- 46 716,04 €
023 Virement à la section d'investissement	- 46 716,04 €
204172 EPL bâtiments	+ 46 176,04 €
021 Virement à la section de fonctionnement	- 46 716,04 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives n°1**

○ **COMMUNICATION**

- **Bulletin municipal 2019**

Le Bulletin municipal livré à 650 exemplaires cette année, a été distribué aux habitants de la commune début mars selon le planning établi.

La distribution a été effectuée avec la participation des jeunes de la MJC participant à l'échange avec la Roumanie. Comme convenu, la commune leur versera une subvention de 200 € pour leur aide.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé, de la conception à la relecture, à la réalisation de cette édition 2019, même s'il reste perfectible ; les retours des habitants que nous avons déjà eus sont très positifs et la plaquette Parcieux Pratique est très appréciée.

Il sera prochainement mis en ligne sur le site internet avec une correction concernant la date des journées du patrimoine qui auront lieu les 14 et 15 septembre 2019 (non pas 4 et 15 septembre).

Rappel : le bulletin est financé par la régie publicitaire à la charge de l'imprimeur 3 D. La plaquette Parcieux Pratique (sans publicité) est financée par la commune, coût inférieur à 300 €.

○ **Divers**

- **Qui Song T'ELLES**

RAPPEL : Soirée Qui Song T'Elles : samedi 30 mars 2019 à 20h30 salle polyvalente

Soirée organisée conjointement par la commune et l'association Big Bang qui s'occupera de la vente des billets d'entrée et tiendra une buvette. Les recettes iront à l'association.

La commune versera une « participation » de 500 € au groupe vocal et met la salle polyvalente à disposition.

○ **QUESTIONS DIVERSES**

Dominique TALLON souhaite connaître quand l'évacuation des eaux de la place sera faite. Monsieur le Maire indique que les travaux seront faits prochainement.

Dominique TALLON informe que sur le site impôts. Gouv.fr on voit toutes les déclarations d'intentions d'aliéner sur Parcieux et demande si la mairie a eu le retour du Préfet à ce sujet.

Monsieur le Maire indique ne pas avoir eu de retour mais trouve curieux que l'organisme chargé de l'accès aux documents administratifs indique que les informations sur la DIA ne sont pas communicables à des tiers, alors que tout est visible sur le site.

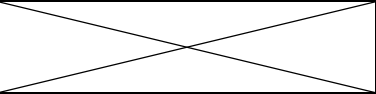
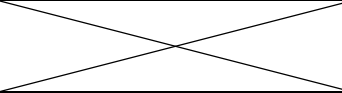
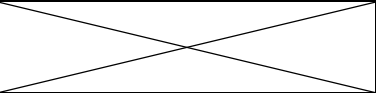
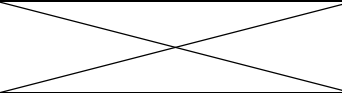
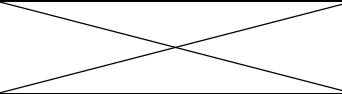
André MUT annonce que le Grand P'tit Apéro a bien fonctionné.

Hervé PERONNET indique que le conseil d'école a eu lieu et que les 4,5 jours sont maintenus suite à la remise d'un questionnaire aux familles (60% de favorables).

Michel BADOIL indique que la croix du Trève d'Ars sera restaurée cette année. Il annonce avoir indiqué à la Communauté de Commune Dombes Saône Vallée que le toit du lavoir est en mauvais état.

CLOTURE DE LA SEANCE : 20 h 37

La secrétaire de séance,  
Jacqueline DUFOUR

Vincent LAUTIER		André MUT	
Michel BADOIL		Hervé PERONNET	
Nathalie BOUGAIN		Anne Lise PINTENO	
Xavier CHALANDON		Annie SKRZYPCZAK	
Sophie DELSIGNORE		Dominique TALLON	
Laury DELAGE		Nathalie TISSERAND	
Jacqueline DUFOUR		Anthony WILLAUME	
Michèle FOLACHIER	